

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

POLE LOGISTIQUE-INFRASTRUCTURES  
SERVICE INFRASTRUCTURES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 JUILLET 2022

P.V. N° 123  
Dossier n° 9

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du 27 juin 2017 approuvant la mise en place d'un second Programme Pluriannuel de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures du SDIS 77 – PPCR II.

VU la délibération du 05 juillet 2018 approuvant le programme technique et économique pour la construction d'un nouveau CIS neuf à Donnemarie-Dontilly et autorisant la création d'une autorisation de programme à hauteur de 4,1 millions d'euros

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'acquisition d'un terrain d'assiette pour le futur centre d'Incendie et de Secours de Donnemarie-Dontilly et réintégration des parcelles existantes dans le patrimoine de la commune de Donnemarie-Dontilly,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver l'acquisition, auprès de la commune de Donnemarie-Dontilly à l'euro symbolique, d'une surface de 8550 m<sup>2</sup>, au lieudit la Fontaine des Veillères, le long de la route départementale 403 ;
- ✓ De décider que le SDIS 77 prendrait en charge les frais découlant de cette transaction ;
- ✓ De prendre acte que l'actuel casernement, sis 24 boulevard d'Haussonville, ainsi que les parcelles d'assiette Dn°708 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> et Dn°771 d'une superficie de 305 m<sup>2</sup>, quittent le patrimoine du SDIS 77 et réintègrent celui de la commune dès la mise en service opérationnelle du nouveau Centre d'Incendie et de Secours ;
- ✓ De donner délégation au Directeur des affaires administratives et financières pour signer l'ensemble des documents inhérents à cette transaction.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU